

Rapport du concours de professeurs des écoles – Poitiers 2007

I. DONNEES CHIFFREES

CONCOURS EXTERNE

=*==

	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	449	1882	2251
Admissibles	92	431	523
Admis	43	208	251
Inscrits sur liste complémentaire	15	63	78

CONCOURS 3^{ème} VOIE

=*==

	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	49	161	210
Admissibles	4	14	18
Admis	2	11	13
Inscrits sur liste complémentaire	1	1	2

Le tableau qui suit fait apparaître le détail des notes et des moyennes dans chacune des épreuves du concours.

CRPE EXTERNE - POITIERS 2007

Notes obtenues par les candidats dans les différentes épreuves

		Candidats inscrits	Candidats présents	Moyenne de l'épreuve	Moyenne par séries d'épreuves
FRANCAIS		2251	1305	9,91	
MATHEMATIQUES		2251	1285	11,68	
HISTOIRE-GEO /SCIENCES	Dominante histoire-géo	1277	724	9,69	
	Dominante sciences	974	560	9,91	
ENTRETIEN	Entretien 1 ^{ère} partie	523	515	11,62	11,52
	Arts visuels	81	79	11,41	
	Education musicale	139	137	11,22	
	Littérature jeunesse	303	299	11,52	
	EPS	523	516	11,19	
LANGUES VIVANTES ETRANGERES	Anglais	392	386	10,71	
	Espagnol	97	80	11,83	
	Allemand	25	25	13,44	
	Portugais	1	1	18,5	
	Italien	8	8	13,94	

CRPE 3^{ème} VOIE - POITIERS 2007

Notes obtenues par les candidats dans les différentes épreuves

		Candidats inscrits	Candidats présents	Moyenne de l'épreuve
FRANCAIS		210	94	9,69
MATHEMATIQUES		210	93	7,9
HISTOIRE-GEO /SCIENCES	Dominante histoire-géo	128	58	6,72
	Dominante sciences	82	32	9,29
ENTRETIEN		18	18	10,97
EPS		18	18	9,07
LANGUES VIVANTES ETRANGERES	Anglais	14	14	11,79
	Espagnol	3	3	8,33
	Italien	1	1	10

EPREUVE DE FRANÇAIS

En préambule :

- l'épreuve écrite de Français comportait cette année quelques nouveautés :
 - 1) Plus de « devoir » en 2 « volets », mais 3 « parties » distinctes, dont la seconde, intitulée « GRAMMAIRE », n'était pas habituelle. Elle semble avoir quelque peu décontenancé les candidats et a été **soit non traitée, soit peu fournie quant à la réponse** ; un bon nombre de copies ont ainsi été jugées en dessous de la note exigible (d'où note éliminatoire, car 4 points ont ainsi été perdus) à cause de cela.
 - 2) **Pour la première fois**, le candidat était averti que la note globale obtenue à l'épreuve de français pourrait « être **minorée d'un nombre de points N, si la qualité orthographique de sa copie est mauvaise** » ; cette sanction était auparavant laissée à la discrétion du jury ; on a accepté toutefois des graphies admises comme *valables* par le Conseil Supérieur de la Langue Française.

Remarques générales sur l'épreuve :

- cette épreuve était **en tout point conforme aux attentes de l'Institution**, et devait pouvoir être réussie par tout candidat qui s'y était convenablement préparé; ainsi a-t-on vu des copies notées « 18 sur 20 », ce qui en est la preuve, Il apparaît toutefois que **bon nombre de candidats n'ont pas lu les instructions officielles relatives à l'épreuve**, notamment pour ce qui concerne les exigences de la partie I (synthèse) que beaucoup ont traité sans en respecter les « règles » attendues: ainsi est **interdite la prise de position personnelle**, est **exigée l'obligation de citer tous les textes du corpus**, refusé tout « collage de citations » mais attendue une reformulation; **un plan de la synthèse est attendu, avec introduction et conclusion (même rapide)**, etc. . De nombreuses copies ne répondaient pas du tout à ces attentes, pourtant clairement formulées par le BO ...
- **Notée sur 8 points, cette synthèse, quand elle n'a pas suivi les attentes du Jury, a souvent été la cause première de l'échec des candidats.**
- Enfin, **le niveau de correction et de maîtrise de la langue, primordial en français**, a été toujours exigé par l'ensemble des correcteurs de l'épreuve, à hauteur de ce qui était attendu ; **on ne saurait en effet confier l'apprentissage du français en primaire à un candidat qui ne le maîtriserait pas du tout lui-même ...**

Les trois parties du devoir :

I. Synthèse (8 points) :

(Voir les remarques formulées ci-dessus quant aux attentes de l'exercice, non satisfaites par bon nombre de candidats.)

- Le corpus était **lisible, cohérent, peu fourni** (3 textes seulement) ; tous ces textes étaient récents et leurs auteurs devaient être familiers à qui s'intéresse au français et avait préparé sérieusement le concours ...Ce corpus renvoie au **thème général de la littérature, point crucial du nouveau programme** de 2002, qui a fait l'objet de 2 documents d'accompagnement aux instructions officielles.
- Le cycle concerné est **le cycle 3**, cycle des approfondissements (du CE2 au CM2), la question complémentaire portant sur le CM1.

II. Question de grammaire (4 points) :

Le libellé (nouveau) de la question a semblé poser quelques problèmes. Toutefois, **les attendus étaient les suivants**:

- les aspects de l'énonciation du discours
- la présence réitérée du « on », à valeur particulière (à analyser)
- le système des temps verbaux
- les déictiques et la modalisation (exemple : « là-bas »)
- le registre de langue (dont vocabulaire et présentatifs)
- les ruptures de syntaxe et le discours direct

Remarque : on n'attendait pas un simple relevé, mais une analyse conjointe. (son absence a donc été pénalisée)

III. Question Complémentaire (8 points) :

- Question 1 : on s'attend à ce que le candidat se pose des questions quant aux savoirs culturels (ici « littéraires ») auxquels renvoie le texte de Delerm, savoirs que devraient acquérir les élèves, ainsi que les « savoirs sur le monde ». On attend des exemples pris dans le texte, dans ces deux domaines.
- Question 2 :
 - On attendait du candidat une analyse des activités proposées, ainsi que sa « faisabilité » par un élève de CM1 ;
- Question 3 : on a refusé des activités de prolongement qui n'auraient pas eu pour but de permettre de construire le sens des nouvelles ; on a par ailleurs admis des réécritures à la première personne du singulier.

Rapport rédigé par :

L'IA IPR de Lettres chargé du jury de la correction de l'épreuve de Français / CRPE, session 2007.

Le 10 octobre 2007

Mme M-C DEMAY

EPREUVE DE MATHÉMATIQUES

L'épreuve de mathématique était globalement assez équilibrée et permettait de repérer les candidats maîtrisant les concepts mathématiques essentiels, en jeu à l'école primaire.

La qualité orthographique de la production des candidats était prise en compte à hauteur de 3 points maximum. Certaines copies ont effectivement été sanctionnées sur cet aspect. Il n'est donc pas inutile de rappeler aux candidats qu'ils ont tout intérêt à se montrer très vigilants à ce propos. De même, le respect du vocabulaire et des notations mathématiques apparaît indispensable.

Enfin, l'usage de la calculatrice était autorisé.

D'un point de vue général, il convient d'insister sur les qualités de rigueur, de précision et de concision qui sont essentielles en mathématiques, par opposition à certains développements excessifs, confus et approximatifs dans lesquels figuraient, parfois, tout et son contraire.

Exercice 1

Si le traitement algébrique a été globalement bien réalisé, il en a été tout autrement du raisonnement arithmétique qui a été soit non fait, soit très mal explicité.

L'action de « prendre une fraction d'une fraction » a posé problème à trop de candidats.

Question complémentaire

Peu de candidats ont montré de réelles qualités d'analyse. C'était trop souvent descriptif, noyé dans des développements excessifs qui ne permettaient pas de dégager l'essentiel. Il est important de proposer une analyse organisée, en avançant aussi des hypothèses sur l'origine des erreurs.

Toute erreur sur la validité mathématique des procédures utilisées par les élèves a été sévèrement sanctionnée. Un enseignant doit être capable de corriger sans se tromper des travaux d'élèves.

Exercice 2

Cet exercice de géométrie assez classique ne présentait pas de difficulté particulière, à l'exception de la question 7 qui exigeait de justifier toutes les étapes permettant de calculer la hauteur du triangle.

Quelques confusions malheureuses sont apparues à propos des droites remarquables du triangle.

En outre, la consigne de la question 8 b) (en utilisant le côté [SD]) n'a pas été toujours respectée.

Exercice 3

Cet exercice était sans difficulté particulière.

Il était donc attendu la mise en œuvre d'une démarche rigoureuse et correctement justifiée, tant au niveau des constructions que des calculs d'aire.

Question complémentaire

Il y a eu peu de différence entre les candidats sur cette partie de l'épreuve. Les réponses qu'on pouvait attendre, compte tenu des questions et du document choisi, étaient effectivement relativement élémentaires.

EPREUVE D'HISTOIRE-GEOGRAPHIE

Les candidats trouveront intérêt à lire attentivement et dans son intégralité le règlement du concours (arrêté du 10 mai 2005 modifié) ainsi que les éléments de cadrage publiés par le ministère sur son site.

3) GENERALITES :

- d. Les sujets : L'ensemble du jury s'est félicité de la qualité des sujets. Leur facture classique en phase avec le programme et excluant toute chausse-trappe a permis aux candidats préparés de donner leur mesure. Les correcteurs ont, ainsi, pu apprécier la culture générale des candidats, nécessaire pour enseigner à l'école.
- e. Les candidats : Comme l'année dernière, le jury constate une forte hétérogénéité de niveaux. Cependant, il a été agréablement surpris par une nette progression de la maîtrise des connaissances (plus importante en histoire qu'en géographie) ainsi que du savoir-faire méthodologique des candidats (plan, problématisation...). Il a ainsi constaté une diminution du nombre de questions non traitées et d'exercices hors sujet. Parallèlement, les qualités de rédaction sont en voie d'amélioration tant au niveau de la construction des réponses que de l'orthographe. C'est ainsi que le jury n'a que peu usé de la possibilité de retrancher des points pour insuffisance orthographique. Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de productions ne sont pas compatibles (expression, présentation, écriture, orthographe) avec ce que l'on est en droit d'attendre d'un futur professeur.

Au total, le jury a valorisé les copies complètes témoignant d'une réelle capacité à prendre en compte le sujet et à conduire une démonstration claire et réfléchie s'appuyant sur des connaissances précises (ce qui ne veut pas dire encyclopédiques), un raisonnement pertinent et une maîtrise correcte de la langue. Autrement dit, il a eu constamment le souci de découvrir derrière le candidat, le futur pédagogue.

Il est donc conseillé aux candidats de veiller plus particulièrement à être attentifs à la formulation des questions, à ne négliger aucune partie de l'épreuve ou du programme et, surtout, à travailler leurs qualités rédactionnelles pour atteindre la concision demandée dans la première partie.

Première partie.

Conformément au texte cité en préambule, les correcteurs attendent des candidats la capacité à répondre aux questions posées d'une manière concise.

Ceux-ci doivent répondre en montrant la « *maîtrise des fondements disciplinaires et des principales connaissances scientifiques* » à un niveau « *permettant d'enseigner l'histoire et la géographie dans le premier degré* ». Il convient de rappeler que les deux questions doivent faire l'objet d'une attention égale.

Question 1. Histoire.

En quoi la date de 52 avant J.C. est-elle une date importante dans l'histoire de France ?

La commission n'a pas relevé de différences fondamentales entre les candidats qui relevaient de l'épreuve majeure et ceux qui composaient en mineure. L'événement a été généralement bien reconnu et décrit (lieux, acteurs, circonstances). Beaucoup de copies ont bien mis en relief la rupture représentée par cette date. Rupture nuancée d'ailleurs dans les meilleures copies qui ont rappelé que la conquête romaine relève d'un processus initié antérieurement et qui se poursuivra par la « romanisation ». D'autre part, quelques candidats ont mis l'accent sur l'utilisation postérieure de l'événement dans le contexte de l'affirmation de l'Etat-nation, justifiant ainsi pleinement la lettre de la question. Les très mauvaises notes caractérisent des copies dont les auteurs ont commis de lourdes confusions (les Francs envahissent la Gaule en 52 avant J.C., Jules César a christianisé la Gaule...) et, donc, une méconnaissance évidente de la question.

Questions 2. Géographie.

Quelles sont les caractéristiques des zones périurbaines en France ?

Cette question, en apparence classique, a posé problème à bon nombre de candidats, en particulier dans l'articulation des notions de périurbain et de banlieue. Cela a donné parfois des approches de définition qui, posées d'une manière un peu rigide et descriptive n'ont pas permis d'appréhender l'analyse de la réalité des nouveaux espaces d'urbanisation. Cependant, ont été valorisées les copies qui ont su aborder d'une manière concise la notion en s'appuyant sur une définition claire et spatialisée, sur une description fonctionnelle, sur des exemples, parfois sur un schéma, qui ont tenté une rapide typologie des espaces et ont pointé les problèmes spécifiques rencontrés (fonciers, environnementaux, sociaux...). Enfin, la mise en évidence de l'action des acteurs territoriaux a été appréciée. En tout état de cause, se « débrouiller » avec ses propres représentations sans véritable réflexion géographique ne saurait être suffisant.

Deuxième partie.

Cette deuxième partie revêt deux dimensions.

1/. La réponse au sujet posé vérifie la capacité du candidat à présenter les principaux enjeux scientifiques du sujet. Dans cette dimension, les correcteurs attendent « une réponse organisée au sujet », appuyée « sur les documents qui l'accompagnent ». La qualité de la réponse est aussi fonction des capacités des candidats à analyser, critiquer les informations du corpus et faire une synthèse relative au sujet posé, c'est-à-dire croiser leurs connaissances avec les informations fournies par les documents.

2/. Les propositions de « *pistes d'utilisation de tout ou partie de ce dossier dans une classe de niveau cycle 3* » prolongent le travail précédent. S'appuyant sur une connaissance réelle de la lettre et de l'esprit du programme d'histoire de ce niveau, elles peuvent être ordonnées autour de la définition des objectifs d'un temps d'enseignement (séance ou séquence au cycle 3) ainsi que de propositions de modalités de transmission. En tout état de cause, les correcteurs attendent un choix raisonné et argumenté.

Dossier d'histoire.

Sujet : *La monarchie absolue en France : Louis XIV et Versailles.*

Il s'agit d'apporter une réponse organisée à un sujet qu'il s'agit de dynamiser en le problématisant simplement. L'exercice n'est pas un commentaire de dossier documentaire. Il n'est pas non plus une composition. Il convient donc d'analyser le dossier documentaire avec un regard critique, afin de poser les principaux enjeux scientifiques du sujet.

1°) Principaux enjeux scientifiques :

Il s'agit souvent de l'étape avec laquelle les candidats se sentent le plus à l'aise. Les meilleures copies ont témoigné de connaissances manifestes sur ce sujet. Cependant, trop de propos s'en sont tenus à plaquer une vision stéréotypée de la monarchie absolue parfois alourdie d'anachronismes. En particulier, la modernité de l'organisation du pouvoir central à Versailles qui se traduit dans les partis-pris architecturaux et la symbolique des représentations a été rarement soulignée. Pour faire court, le jury aurait apprécié une prise en compte (analyses externe et interne) plus authentique des documents facilitée par la capacité à problématiser la question. C'est ce dernier point qui, souvent, a fait la différence entre les candidats.

Ainsi, trop de ces derniers se sont contentés de présenter successivement les documents, sans les mettre en relation et sans problématisation pour répondre au sujet. La paraphrase reste trop fréquente... Les meilleures copies ont su allier une mise en relation des documents (regroupés dans leur présentation) avec des thèmes problématisés permettant l'exposition de connaissances explicites.

2°) Quelques pistes d'utilisation :

Bien entendu, le jury a intégré l'idée que les candidats ne disposent pas, pour la plupart d'entre eux, d'expérience d'enseignement. Cependant, comme l'année dernière, les correcteurs ont apprécié les copies qui proposent une démarche pédagogique adaptée prolongeant le travail précédent. Par « pistes d'utilisation », il ne faut entendre ni une simple et approximative évocation ni la construction de séquences ou de séances complètes et détaillées. Il s'agit de mettre en valeur une réflexion pédagogique appliquée. En définitive, peu de candidats ont, au regard des enjeux scientifiques du sujet, des programmes et des caractéristiques du niveau choisi, déterminé des objectifs, des suggestions d'activités et des attendus. Peu de propositions aberrantes ont été relevées, cependant, bien des copies n'ont pas fait la différence entre documents pour l'information du maître et documents accessibles au travail des élèves de cycle 3. A l'évidence, la capacité à opérer des choix réfléchis signe l'action pédagogique.

3°) Mise en évidence des objectifs transversaux :

Les objectifs transversaux (maîtrise de la langue française, éducation civique) sont connus des candidats. La plupart des copies indiquent et/ou organisent les transversalités possibles. Cependant, celles-ci constituent le plus souvent pour le candidat un prolongement peu structuré de l'activité, parfois « tiré par les cheveux ». Rarement, elles sont envisagées comme une des dimensions du travail disciplinaire. Le jury a pris en compte ces difficultés et comme l'année dernière, il a apprécié, pour l'ensemble de la partie pédagogique, les copies qui ont présenté un travail réalisable en classe, utilisant peu de documents, avec une réflexion simple mais réelle pour conduire le travail des élèves.

En conclusion, le jury a constaté que l'effet de nouveauté relevé l'année dernière et pouvant désarçonner le candidat, s'est estompé cette année. Le niveau –fond et forme - a été estimé globalement convenable par l'ensemble des commissions. A l'évidence, cela est dû au sérieux constaté de maintes préparations. N'hésitons pas à répéter que **réussir ce concours nécessite une préparation attentive**. Cette dernière doit permettre la maîtrise des connaissances et l'exercice des capacités d'analyse indispensables aux futurs professeurs des écoles. Elle doit amener les candidats à traiter systématiquement l'ensemble des questions.

A cet égard, en histoire, la maîtrise du cadre chronologique est la condition d'une réelle appropriation des grands enjeux de chaque question au programme. Ceux-ci doivent être connus. De même, en géographie, les candidats ne peuvent être étrangers aux grands acquis de la discipline.

En tout état de cause, quel que soit leur cursus dans le supérieur, les candidats ne peuvent avoir oublié ni les thématiques et les principales notions, ni les repères et documents patrimoniaux qui ont structuré et jalonné leur parcours en histoire et géographie dans l'enseignement secondaire.

Enfin, et c'est peut-être un préalable, une préparation productive requiert une bonne connaissance des programmes du cycle 3 et une première réflexion sur ce qu'ils supposent de compétences pour l'élève, comme pour le maître.

Tout cela est, bien entendu, affaire d'équilibre et de bon sens : l'objectif du concours reste *in fine* de recruter pour les enfants que la nation confie à notre institution, les meilleurs maîtres possibles.

Pour l'ensemble des commissions et à partir de leurs comptes rendus

Laurent SOUTENET
IA-IPR d'histoire-géographie
Coordonnateur de l'épreuve

EPREUVE DE SCIENCES EXPERIMENTALES ET TECHNOLOGIE

Cette partie reflète les remarques relevées auprès de l'ensemble des correcteurs et se veut être une aide pour les futurs candidats au concours de recrutement de professeurs des écoles.

IV. Gestion du temps :

Globalement le sujet a été traité dans son entier, cependant certains candidats n'ont pas assez développé les parties concernant la démarche d'investigation. Il est conseillé de **faire une première lecture de la totalité du sujet** afin de mieux gérer l'épreuve.

I. Qualité orthographique, d'expression et de présentation :

La qualité de l'orthographe a été bonne dans l'ensemble.

Il est conseillé aux candidats de **soigner l'écriture ainsi que de respecter la numérotation des exercices**.

I. Les connaissances scientifiques :

Le jury note le manque de connaissances scientifiques notamment pour la composante mineure (les acquis sont souvent trop superficiels et le vocabulaire non maîtrisé et peu rigoureux).

Certaines explications sont parfois longues et confuses ; il ne faut pas hésiter à privilégier la présentation de certaines réponses sous forme de **tableaux ou de schémas clairs et légendés**.

I. Analyse des documents :

L'analyse documentaire se limite trop souvent à de la paraphrase ou à une simple description. On attend que les candidats dégagent les idées essentielles et fassent preuve **d'esprit de synthèse**, tout en respectant scrupuleusement les consignes. Ils ne doivent pas hésiter à **être critique** vis à vis des documents présentés.

I. La démarche d'investigation :

Le jury remarque que les étapes sont connues mais la démarche n'est pas réellement mise en œuvre pour une bonne moitié des candidats.

L'enchaînement des différentes phases est parfois confuse : **les représentations initiales** sont peu évoquées, les **situations d'entrées** manquent souvent de pertinence ; elles doivent pourtant servir de base pour **dégager la problématique**.

Les séances proposées sont une juxtaposition d'activités, sans lien entre elles. Une **cohérence** doit transparaître au fil de l'exposé et bien répondre à la problématique de départ.

La structuration des savoirs doit être claire et bien organisée.

I. 3eme voie

Il est à noter que les connaissances scientifiques étaient globalement correctes.

Les questions de pédagogie restent décevantes, notamment la démarche d'investigation qui n'est pas appliquée.

EPREUVE D'ENTRETIEN

1. Remarques générales

....

Les commissions ont manifesté leur satisfaction quant à l'organisation générale de la session.

2. « Entretien préprofessionnel » avec dominante Arts visuels

II. Sur un plan général :

Le jury apprécie que les candidats présentent une attitude ouverte, dynamique et fassent preuve d'enthousiasme tout en ayant une tenue et une posture correctes. L'expression orale tient compte d'une syntaxe et d'un vocabulaire adaptés et précis.

La nature de l'épreuve conduit certains candidats à « réciter » un ensemble exhaustif de connaissances, quelquefois mal maîtrisées plus qu'à choisir et analyser des concepts clefs ou des pratiques significatives. Cette remarque vaut pour les deux parties.

III. Concernant la première partie de l'épreuve :

Prestations des candidats

La présentation des textes, l'annonce d'un plan clair et de la problématique développée sont indispensables à une bonne introduction.

Il s'agit de faire une analyse véritable et non un compte rendu paraphrasé ou partiel des textes proposés. Les candidats ont parfois évité le parti pris personnel que supposent souvent les débats soulevés dans cette partie du concours. Néanmoins, un exposé récitatif ne permet pas d'apprécier la dimension originale du candidat.

Quand il y a questionnement du jury, certains candidats ont tendance à aller chercher toutes les réponses dans le corpus de textes alors qu'une réflexion personnelle ou un avis entrerait plus en synergie avec les thèmes abordés.

La méconnaissance des textes officiels récents a quelquefois été un frein à l'avancée de la démonstration.

IV. Concernant la deuxième partie de l'épreuve (Arts visuels) :

Prestations des candidats

Tout document iconographique doit être présenté au jury de manière claire et compréhensible.

Une bonne connaissance de la liste des œuvres et des programmes est indispensable pour aborder les problématiques de l'enseignement des Arts visuels.

Le jury apprécie que la présentation du document ou de la production plastique témoigne d'un réel investissement. Lorsque le candidat présente une production personnelle, il est intéressant de constater qu'il engage des savoirs et des savoir-faire de nature à mieux préparer des ouvertures pédagogiques. L'attente du jury se situe au-delà du descriptif ; une analyse plastique s'attache aux constituants et aux enjeux artistiques plus qu'à une interprétation subjective.

La discipline Arts visuels n'est pas toujours considérée dans sa spécificité, dans toutes les dimensions artistiques et culturelles, mais trop souvent au service d'une pluridisciplinarité systématique.

Une présentation d'œuvre récitée est pénalisante si des partis pris clairs n'apparaissent pas dans l'exposé.

Les références culturelles sont parfois non justifiées ou plaquées voire même très peu présentes.

Le candidat qui choisit cette option doit se questionner sur tous les enjeux de l'enseignement des Arts visuels.

EPREUVE ORALE DE LANGUE VIVANTE ETRANGERE SANS PROGRAMME

ANGLAIS

Définition de l'épreuve

Depuis la session 2006, le CRPE comporte une épreuve orale obligatoire de langue vivante étrangère sans programme, définie par l'arrêté du 10 mai 2005, paru au Journal Officiel du 14 mai 2005, qui fixe les nouvelles modalités du Concours de Recrutement de Professeurs des Ecoles (BO n°21 du 26 mai 2005, page 1064) : <http://www.education.gouv.fr/bo/2005/21/MENP0500879A.htm>

Annexe 1

L'épreuve s'appuie sur un texte d'une vingtaine de lignes dans la langue choisie par le candidat. L'épreuve débute par une présentation orale, dans la langue, des grandes lignes du texte, d'une durée de 5 minutes. Le candidat doit ensuite lire à haute voix quelques lignes du texte choisies par le jury. Cette lecture est suivie d'un entretien dans la langue avec le jury, qui permet au candidat de faire la preuve de sa compétence d'interaction orale. L'ensemble de l'épreuve se situe au niveau B2 du cadre européen commun de référence, correspondant à un utilisateur dit "indépendant". Les candidats doivent indiquer au moment de leur inscription la langue étrangère choisie parmi les six langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien et portugais. Durée de l'épreuve : 20 minutes, incluant les 5 minutes de la présentation orale. Préparation : 30 minutes. Coefficient : 1.

La note 0 à l'épreuve orale de langue vivante étrangère sans programme est éliminatoire.

La définition du niveau B2 se trouve dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), publié en 2001 par le Conseil de l'Europe, que l'on peut trouver sur le site <http://www.coe.int/T/DG4/Portfolio/documents/cadrecommun.pdf>

L'épreuve orale facultative, pour laquelle les candidats devaient s'inscrire dans une langue différente de celle choisie à l'épreuve d'admission de langue vivante étrangère, se déroule dans les mêmes conditions, à la différence que seuls les points obtenus au - dessus de 10 sont pris en compte pour l'admission des candidats à l'issue des épreuves.

Note de commentaires

La note de commentaires des épreuves des concours de recrutement de professeurs des écoles (B.O.E.N. n°21 du 26 mai 2005) apporte des précisions sur les objectifs visés par l'épreuve :

Elle doit permettre de vérifier chez le candidat :

- II. l'aptitude à comprendre un texte et à en dégager les grandes lignes ;*
- III. l'aptitude à communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance suffisant ;*
- IV. l'aptitude à s'exprimer de façon claire et détaillée sur une gamme de sujets variés et à développer une argumentation sans chercher ses mots de manière évidente.*

La présentation orale

Cette année a vu quelques progrès dans le traitement de cette première partie de l'épreuve: plans généralement plus clairs et mieux structurés, utilisation d'articulateurs, prononciation souvent soignée. Cependant, de trop nombreux candidats ont encore eu recours à la paraphrase, voire à une relecture partielle du texte, et n'ont pas toujours su se dégager de leurs notes, se contentant de lire leur préparation, au lieu de s'adresser au jury. Il est rappelé que la présentation orale doit être construite et argumentée et faire

la démonstration non seulement que le texte a été compris mais que le candidat est capable d'en présenter les grandes lignes avec ses propres mots, dans une langue fluide et de qualité. Pour cela, il importe de posséder un bagage lexical suffisant pour comprendre l'essentiel du passage (ce qui n'a pas été le cas pour deux des textes proposés, où les mots « *hunt* » et « *soil* » ont semblé poser problème) et en faire le compte-rendu, mais aussi de s'exprimer dans une langue correcte, en respectant les règles syntaxiques et phonologiques propres à l'anglais. Rappelons que le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) correspond aux compétences attendues d'un élève de Terminale et qu'il convient de se préparer avec sérieux à cette épreuve,

par la lecture régulière de textes de prose contemporaine (articles de journaux, mais aussi extraits littéraires).

La lecture

La lecture, à l'issue de la présentation orale, d'un passage choisi par le jury, permet de vérifier la capacité du candidat à faire la preuve qu'il comprend ce qu'il lit (segmentation correcte des groupes de souffle/ de sens, justesse du ton et de l'intonation), mais aussi qu'il est en mesure de restituer un message de façon à être compris d'un auditeur

(diction claire, aisance, maîtrise des schémas accentuels et intonatifs). La lecture à haute voix est à la fois un exercice de compréhension (du texte lu), de production (transmission orale d'un message) et de réception (par l'auditeur). Si le découpage des phrases est erroné, la ponctuation non respectée, la diction hésitante et le ton monocorde, si les phonèmes sont déformés au point de rendre le message incompréhensible, la lecture ne peut plus faire sens et redevient un exercice mécanique sans rapport avec une véritable communication. Les extraits proposés à la lecture n'étaient pas destinés à mettre les candidats en difficulté en les plaçant face à un passage phonologiquement délicat, mais visaient le plus souvent à éclairer la problématique du texte étudié. Il était donc particulièrement important de lier forme et sens. Certains candidats ont cherché à rendre leur lecture vivante, mais ont été gênés par leurs lacunes phonologiques, d'autres ont lu le passage de façon expressive, avec aisance et conviction.

L'entretien

D'une façon générale, les candidats se sont sentis moins à l'aise dans cette partie inter-active de l'épreuve, dans laquelle le jury, prenant appui sur la présentation orale, pouvait solliciter des éclaircissements, demander un avis argumenté ou, éventuellement, faire appel à des suggestions sur l'utilisation en classe d'un point culturel. Ce dialogue exigeait du candidat qu'il mobilise à la fois des connaissances grammaticales, phonologiques et culturelles de façon spontanée et qu'il soit capable de réagir avec pertinence aux questions posées. Malgré un réel désir de communiquer, certains n'ont pu interagir avec le jury de façon satisfaisante, en raison de leur mauvaise maîtrise de la langue (manque de vocabulaire, fautes de syntaxe, hésitations, « blancs », phrases inachevées, qui ont souvent empêché des idées par ailleurs intéressantes de s'exprimer), mais également par manque de connaissances de base sur les pays anglophones, confondant par exemple Royaume-Uni, Commonwealth et Empire britannique, plaçant Dublin en Allemagne ou affirmant

que *Boxing Day* était le jour de la boxe! De telles erreurs sont inadmissibles de la part de futurs enseignants appelés à évoquer un jour ou l'autre, devant leurs élèves, l'histoire, la géographie, les coutumes ou les fêtes des pays dont ils doivent enseigner la langue. Le jury a valorisé les prestations des candidats qui avaient su mettre en valeur leurs connaissances et

démontrer leur aptitude à développer des idées, à argumenter et à élargir le débat, en se référant à l'actualité ou à leur expérience personnelle. La note maximale a été attribuée à plusieurs reprises.

Syntaxe/morphosyntaxe

Si la partie préparée (présentation orale) a donné à peu près satisfaction du point de vue grammatical et phonologique, il n'en a pas été de même pour l'entretien, dans lequel de nombreuses erreurs ont été notées: confusion *be/have, do/does, was/were*, singulier/pluriel (*childs/ womens/ a children*), -s aux adjectifs (*littles girls/ importants women*), absence de -s à la 3^{ème} personne du présent simple (*she go*), ignorance des formes verbales irrégulières (*speaked / knowed / wried*), mauvais emploi de *the* (*the England/ the last year*), construction erronée de certains verbes (*listen music/ look the text/ teach at / I'm not agree/ I like cook*), système verbal non maîtrisé (*she was live/*

he has write/ I'm not enjoy/we not remember), problèmes de prépositions (*explain at/ give at/ explain at/prevent to/depends to/go to home*), d'ordre des mots (*a sport very important*) et de construction des modaux (*can eating / must to*), confusion participe présent/ participe passé (*I'm surprising*), emploi erroné des relatifs (*an article who ...*) et des pronoms personnels (*us/them*) et, dans le domaine des formes comparatives, recours fréquent à une structure incorrecte (*more longer/ more easier/more closer*).

Lexique

Si certains ont su utiliser à bon escient un lexique riche et approprié, on peut déplorer les lacunes d'un grand nombre de candidats, qui ne possèdent pas les bases de la langue (ignorance des dates et des nombres, confusion *France/French, Britain/ British, teach / learn , angry/ hungry, journey /day, little children / grandchildren, do / make*) et ont parfois inventé des mots pour compenser le manque de vocabulaire: *it's suffisant to discutate/ it's not very significatif/ it's a veritable problem/they have bad habitudes/ it's a sort of mode/the scene passed [in...].* A noter aussi: *an explication/an etudiant/a telephone portable/ an evenement/ a hobbit (=a hobby)/ a repere / an essay (=a try), enter (= between) / disponible / irrespectuary / inegal / discute / attend (= wait) / equilibrate / tolere/ permiss/ decrive/ dislove (= hate).* Certains candidats en difficulté ont ponctué leurs interventions d'apartés en français, du type «Ah non, je me trompe», « Ch'ais pas comment on dit », « Je suis perdue, là », « Oh, n'importe quoi! » et autres remarques qui n'ont pas leur place dans un entretien en anglais.

Phonologie

Comme lors de la session précédente, la francisation des phonèmes a été très marquée et les erreurs ont été nombreuses : diphtongaison absente, oubli du /h/ initial (ou, au contraire, / h / parasite), / th / prononcé [f], [s], [t] ou [z], accentuation systématique sur la dernière syllabe -entraînant une intonation montante-, accentuation des formes faibles.

Parmi les fautes récurrentes, on notera :

-la prononciation du /a/ à la française : *racial, social, general, war*

-la mauvaise réalisation de la voyelle /i/ :

*[ai] *children, written, notice, middle, medicines, study, technology*

*[ɪ] *child, primary, idea, write, iPod, title, Irish, site*

* confusion [ɪ] court et [i:] long (*it/ eat*)

-le /u/ totalement francisé: *pupil/ future/ nature/ culture*)

- *school* prononcé ['skɒl]

Toutes ces erreurs –grammaticales, lexicales et phonologiques- ont souvent nui à la compréhension du message, y compris sur des thèmes simples relevant de la vie quotidienne. Il est impératif que

les futurs candidats au CRPE fassent l'effort d'acquérir un niveau de langue suffisant pour être en mesure de fournir aux élèves un modèle fiable et de bonne qualité, propre à les aider à se faire comprendre d'un locuteur natif, même pour des énoncés limités, en particulier dans le domaine de l'école.

Conseils pour le CRPE 2008

Afin de mieux préparer la session 2008, il est fortement recommandé de mener un apprentissage systématique des règles de la phonologie et de la syntaxe, de se doter d'un lexique riche et diversifié et de s'exposer aussi souvent que possible à une langue authentique, par l'écoute d'émissions de radio ou de télévision, ou par tous moyens à disposition. Internet permet notamment d'avoir accès à des documents sonores de bonne qualité, comme sur le site <http://www.teachers.tv/video>, dont la consultation est libre. La lecture de journaux anglais ou américains complètera cette préparation indispensable à tout futur professeur des écoles appelé à enseigner l'anglais, qui se doit, sans être un spécialiste de langue, d'acquérir un minimum de connaissances linguistiques et culturelles pour être à la hauteur de sa tâche.

RESULTATS DE LA SESSION 2007

Sur les 433 candidats présents (442 admissibles) :

58 % ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20

22% ont obtenu une note égale ou supérieure à 15/20

12% ont obtenu une note égale ou inférieure à 5/20

Moyenne des 433 candidats :	10,7 / 20
Note la plus élevée :	20 / 20
Note la moins élevée :	2 / 20

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'épreuve se déroule en deux parties : la prestation physique le matin choisie au moment de l'inscription parmi les deux options suivantes : danse ou course de 1500m et l'entretien avec le jury l'après midi.

L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20, coefficient 1. Chaque partie entre pour moitié dans la notation.

1. LA PRESTATION PHYSIQUE :

• 1500m

L'épreuve précédée d'un échauffement est chronométrée et notée selon un barème établi nationalement.

Bilan 2007 :

428 candidats ont choisi cette épreuve, Leur préparation est généralement correcte.

Notes obtenues	0 - 4	4.5 - 8	8.5 - 12	12.5 - 16	16.5 - 20	Moyenne
Nbre de filles : 336	16 (5%)	58 (19%)	124 (39%)	102 (32%)	16 (5%)	11.28
Nbre de garçons : 92	7 (8%)	17 (20%)	34 (40%)	21 (25%)	6 (7%)	10.17

• Danse

L'épreuve consiste en une prestation individuelle de deux minutes maximum, tous les styles de danse sont admis. L'appréciation porte sur la construction de la composition (espace, temps, énergie, utilisation du corps) au service des intentions personnelles choisies ainsi que sur la qualité de l'interprétation.

Bilan 2007 :

Le niveau des candidats est supérieur aux années précédentes. La démarche de création et la composition sont plus riches. Le thème doit rester un prétexte à la construction de la chorégraphie, à l'élaboration d'un fil conducteur, à la cohérence de la composition. Lorsqu'il est « plaqué » ou artificiel, il pénalise le candidat.

Aucun candidat n'obtient de note zéro.

Notes obtenues	0 - 4	4.5 - 8	8.5 - 12	12.5 - 16	16.5 - 20	Moyenne
Nbre de filles : 109	6 (6%)	20 (18%)	39 (36%)	34 (32%)	9 (8%)	11.06
Nbre de garçons : 4				4		14.75

2. L'ENTRETIEN :

D'une durée de 20 minutes, il se décompose en 2 parties : 10 minutes d'exposé par le candidat et 10 minutes de réponse aux questions.

Il prend appui sur la prestation physique, dont il est le prolongement. Le candidat indique ce qu'il retire de sa pratique pour lui-même et pour son enseignement. Il prend appui sur la connaissance des programmes des trois cycles de l'école, du développement de l'enfant et des contraintes propres à l'apprentissage.

Les questions du jury sont destinées à élargir et approfondir sa réflexion. Elles pourront donc porter sur l'activité présentée par le candidat avant de s'élargir à une activité appartenant à un des groupes d'activités les plus représentés à l'école : l'athlétisme (course, sauts, lancers), la natation, les jeux et sports collectifs, les activités physiques et artistiques ainsi que les activités de motricité de l'école maternelle. L'entretien permet au jury d'apprécier la connaissance didactique de l'activité choisie, l'aptitude du candidat à proposer des démarches pédagogiques liées à l'une ou l'autre activité, les connaissances plus générales du champ de l'EPS.

Bilan 2007 : Moyenne : 11.64

Même si les candidats semblent mieux préparés, le niveau reste très hétérogène. Les qualités d'expression et de communication sont généralement bonnes, mais restent inégales. L'exposé est souvent récité, « formaté » et présente peu d'intérêt. Les liens avec les situations d'apprentissage sont établis avec difficulté. Les connaissances sur la deuxième APSA abordée lors de l'entretien sont souvent superficielles et peu en lien avec des situations pédagogiques précises.

Conseils aux candidats :

Préparer un exposé clair, rigoureux dans les contenus, le rythme, la gestion du temps. Illustrer le propos de situations concrètes, pertinentes, voire originales en cohérence avec les programmes et les cycles d'apprentissage. Le traitement didactique des APSA doit être plus élaboré, le candidat doit pouvoir proposer des situations d'apprentissage dans les 3 cycles et pour les 4 compétences des programmes.